

# JE CHERCHE UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Si vous avez opté pour ce mode de garde, il est préférable de commencer vos recherches. Première étape : vous procurer la liste des assistantes maternelles agréées de votre ville auprès du service Petite enfance de votre mairie, de la PMI ou sur le site de la CAF dédié aux modes de garde : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).

Le relais d'assistantes maternelles (Ram) est également un interlocuteur privilégié. Il peut vous fournir la liste des assistantes maternelles agréées, vous aider à rédiger les contrats afin de protéger les deux parties, vous accompagner dans vos démarches auprès de Pajemploi et de la CAF.

Une fois votre première sélection faite, en fonction de la distance géographique notamment, contactez les assistantes maternelles afin de vérifier leurs disponibilités et organisez une première rencontre.

À titre indicatif, voici quelques questions à poser lors de l'entretien – à adapter, bien sûr, selon votre style de vie, vos exigences en matière d'éducation, votre emploi du temps, etc.

- Depuis quand exercez-vous en tant qu'assistante maternelle ?
- Pourquoi avoir choisi ce métier ?
- Combien d'enfants gardez-vous ? De quel âge ?
- Avez-vous des enfants ? Quel âge ont-ils ?
- Fumez-vous ? Quelqu'un fume-t-il chez vous ?
- Avez-vous des animaux ?
- Comment s'organise votre journée avec les enfants ?
- Où dorment les enfants pendant la sieste ?
- Sortez-vous pour faire des promenades, aller au parc, à la bibliothèque ?
- Comment le lieu de vie et la salle d'eau sont-ils organisés pour assurer la sécurité des enfants ?
- À la maison, faites-vous des activités, travaux manuels, jeux éducatifs ?
- Organisez-vous des activités ou rencontres avec d'autres assistantes maternelles ?
- Allez-vous régulièrement au Ram ?
- Préparez-vous les repas des enfants vous-mêmes ?

- Si je souhaite poursuivre mon allaitement, êtes-vous d'accord ?
- Savez-vous comment conserver et donner du lait maternel au bébé ?
- Regardez-vous la télévision en présence des enfants ?

Bien sûr, il est important de vérifier que vous vous entendez sur les différents points contractuels, tels que :

- les jours et horaires d'accueil ;
- le coût (salaire horaire, frais d'entretien, indemnité de repas) ;
- les dates de congés annuels.

6<sup>e</sup>  
mois